



Les « SO »  
c'est quoi ?



# Le département

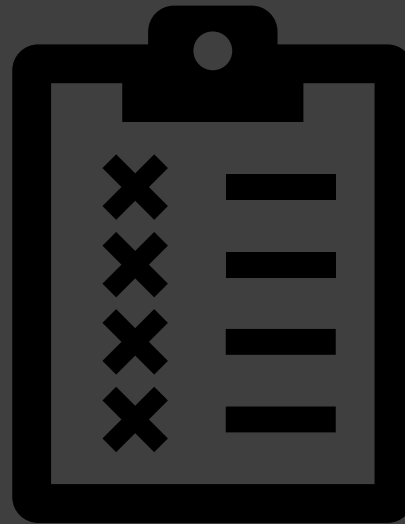
*Le but de ce document est d'exposer succinctement les points importants du département, de ses activités et de quelques notions de base. Pour des informations plus précises contactez le département SO. Les éléments soulignés sont « cliquables ».*

Le département SO a pour rôle la gestion de toutes les activités extra-civiles sur le réseau IVAO.

En binôme, nous avons la gestion:

- De toutes les créations d'événements en coordination avec les FIR et le département évènements. Nous gérons aussi la création, le suivi et la correction des tours SO.
- Du suivi, de la mise à jour et de la création de la documentation SO (une partie déjà publiée).
- Du suivi et de la mise à jour de la partie SO du site internet de la division.
- Du suivi et de la gestion des zones militaires (NOTAM, sup aip, etc).
- De l'accueil et l'accompagnement des membres qui souhaitent évoluer dans ce type d'activités.
- De la gestion des membres approuvés SO.
- De veiller au bon respects des règles éditées par le SO HQ et les règles en place en division France.

# Les activités « SO »



CLIQUEZ SUR L'IMAGE CI-DESSUS POUR AFFICHER LA LISTE



# Les règles

Les règles en vigueur en division France sont directement issues des circulaires éditées par le département SO monde.

Au sein de la division France, nous avons fait le choix d'appliquer une liste d'approbation pour les membres qui souhaitent voler ou contrôler dans le cadre des activités extra-civiles. Le choix d'appliquer ou non cette liste est laissé au libre arbitre des divisions.

Nous avons également fait le choix de ne pas autoriser la simulation de combats aériens ou air-sol comme le prévoient les règles HQ. Lors d'événements spécifiques exception peut être faite.

Toutes les règles sont disponibles sur le site internet de la division France.

Le département SO monde impose aux divisions de disposer d'un SO Order, document où toutes les informations relatives aux activités SO de la dite division sont inscrits.

**Voici les règles les plus utiles et importantes:**

- **Tout membre souhaitant voler ou contrôler dans le cadre d'une activité extra-civile doit être renseigné sur la liste d'habilitation (2.1 des règles France).**
- **Les vols reproduisant tout conflit ou situation géopolitique réelle sont strictement interdits (2.2 des règles France).**
- **Les vols d'interceptions même avec accord tripartite (contrôleur, intercepté, chasseur) sont strictement interdits en dehors d'événement spécifiques édités par le département SO. (2.3 des règles France).**
- **La vitesse réglementaire en CAM V est de 350 kts maximum en dessous du FL100 et M0.95 au dessus du FL100. (2.6 des règles France).**
- **Les vols TBA ne sont autorisés que les jours d'activation des réseaux et seulement dans les réseaux définis.**
- **Les avions de combats ne sont pas autorisés à évoluer sur les terrains civils. Hors terrains définis en règle 2.7.**
- **Un plan de vol correct et dûment rempli est exigé pour les vols en circulation aérienne militaire.**

# La circulation aérienne militaire « CAM »

Il existe 3 types principaux de vols en circulation aérienne militaire:

- CAM V, dite victor est l'équivalent du VFR en CAG
- CAM I, dite india est équivalent de l'IFR en CAG mais sur des itinéraires spéciaux et avec un niveau de vol CAM. *Les itinéraires et les FL CAM sont disponibles sur la carte CAM ci-après.*
- CAM T, dite tango est la seule a ne pas posséder d'équivalence car elle regroupe tout les vols dits tactiques (RTBA, travail en TSA/TRA, AAR, etc...).

Pour plus d'informations, [le guide de la CAM](#) édité par la DIRCAM vous renseignera sur beaucoup de points.

N'hésitez pas a nous consulter si vous avez des questions ou demandes de précisions.

# Les plans de vols CAM

Point important de ce genre d'activités, le plan de vol doit être le plus détaillé possible.

Tout d'abord en case 15 il faut obligatoirement insérer OAT qui correspond à « Operational Air Traffic » ensuite, le centre de contrôle et de détection de la zone de départ (RAKI, MARINA ou RAMBERT) et la règle de vol utilisée (CAM V, I, ou T).

*Exemple d'un décollage en CAM V de la base aérienne d'Orleans: OAT RAKI AV NEVERS FEURS...*

Ces trois éléments doivent impérativement apparaître en début de route et pour tout changement de type de CAM en vol.

En cas de changement de type de CAM en cours de vol, rappeler également les nouveaux paramètres de vol (vitesse et FL, altitude, hauteur).

*Exemple d'un vol CAM V au départ de mont de marsan passant en CAM I en cours de vol:*

*OAT MARINA AV BERGERAC RODEZ/AI M095F335 RAK07 ITI50.....*

En case 18 doit apparaitre en remarque RMK/OAT (type de vol V, I ou T).

En circulation aérienne militaire la DOF/ et la REG/ sont obligatoires.

Sur IVAO vous pouvez utiliser le suffixe CS/suivi de votre callsign pour que le contrôleur le voit sur son écran radar.

Liste des indicatifs utilisables. (Liste en cours de modification).

Un document sur la réalisation de plans de vols CAM est disponible sur le site de la division.

Vous pouvez aussi également consulter directement le document officiel sur le site de la DIRCAM.



# La DIRCAM

La DIRCAM, Direction de la circulation aérienne militaire est le pilier des pilotes et contrôleurs militaires.

Equivalent du SIA, la DIRCAM regroupe toutes les informations utiles. L'information aéronautique est divisée en plusieurs parties :

- MIAC 1: Cartes et procédures pour les aéronefs d'état sur des terrains civils.
- MIAC 2: Cartes et procédures pour les aéronefs d'état sur des terrains de la défense.
- MIAC 4: Cartes et procédures pour les aéronefs de combat et d'entraînement sur des terrains de la défense.
- MIL AIP: MILAP ou MIAM, équivalent de l'aip France du sia.
- En route France: Compilation des données issues du milaip et de l'aip France.
- Carte CAM en route: Carte des itinéraires CAM et zones militaires.
- Carte RTBA: Carte du réseau très basse altitude.

# Mot de la fin

Nous vous rappelons que ce document a **pour but d'exposer succinctement** les bases du département SO, si vous avez des questions n'hésitez pas à contacter le département SO aux deux adresses suivantes: [fr-soc@ivao.aero](mailto:fr-soc@ivao.aero) et [fr-soac@ivao.aero](mailto:fr-soac@ivao.aero)

Une documentation relative à la phraséologie et d'autres sujets traitants de la CAM est en cours de rédaction et devrait être mise en ligne dans très peu de temps.

Le département SO est également sur la préparation de plusieurs événements avant la fin de l'année.

Un nouveau tour SO est prévu pour début 2021.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne rentrée ou bonne reprise, à très vite.

Paul et Erwan.